

AGPE. Agence Générale Paris Extincteurs.

Une protection permanente, en toute tranquillité.

EXTINCTEURS

Nos extincteurs et autres produits d'extinction, d'évacuation, de signalisation, de désenfumage sont issus des dernières innovations. Grâce notamment à l'éco-conception, nous vous proposons des produits à la fois plus performants et plus respectueux de l'environnement.

SAV

C'est dans nos contrats de maintenance que vous verrez la différence. Grâce à notre réseau de techniciens mobiles dans toute la région parisienne, nous vous garantissons une intervention rapide. Nos agents qualifiés effectuent des vérifications périodiques préventives et correctives pour vous assurer du bon fonctionnement de vos installations, sans interruption.

FORMATIONS

AGPE propose des stages de formations certifiés pour vos salariés et vos comités d'hygiène et de sécurité, à des tarifs dégressifs. Ils vous permettront de réduire les coûts de vos primes d'assurance.



- Devis gratuit sur simple demande, traité dans les meilleurs délais.
- Contrats personnalisés et dégressifs :
 - sécurité globale ou partielle, selon vos besoins (au choix : signalisation, prévention, extinction, évacuation, désenfumage).
- Récupération de vos vieux extincteurs et détecteurs de fumée et acheminement pour traitement en laboratoires puis recyclage
- Mise en conformité de vos immeubles selon la législation (Code de la construction et de l'habitation, etc.). Règle d'installation APSAD 4, maintenance selon les règles NFS 61-919 et NFS 61-922

Extincteurs, alarmes incendie, portes coupe-feu, système de désenfumage, ventilation contrôlée, pompes de relevage, ... Agpe garantit une solution complète de protection incendie dans le respect des normes nationales et européennes. Concessionnaires et distributeur des plus grosses usines de fabricants, Agpe et son Bureau d'Etudes Prévention Protection (BEPP) sont fiers de présenter des produits de qualité, à la pointe de l'innovation. Spécialistes de l'immobilier, nos techniciens qualifiés installent, entretiennent, vérifient et réparent vos installations de manière automatique pendant toute la durée de votre contrat, afin de vous proposer une protection permanente, en toute tranquillité. Profitez de notre expertise de plus de 20 ans, en nous demandant une expertise gratuite de vos installations, traitée dans les meilleurs délais.

C'est parce que nous avons placé la satisfaction de nos clients au centre de nos préoccupations que notre société se base sur un réseau de partenaires n'hésitant pas à nous renouveler leur confiance chaque année. Appliquant les règles d'installation (règle APSAD 4), de maintenance (selon les règles NFS 61-919 et NFS 61-922), de formations en vigueur au niveau national et européen, nous vous assurons une mise en conformité complète de vos immeubles, qu'ils s'agissent d'habitations (y compris IGH), d'établissements recevant du public (ERP), d'usines, etc, d'hôpitaux, de parkings, etc. Nos experts sont formés de manière continue. Ils opèrent une veille législative, en plus d'une veille technique sur vos installations.

AGPE.

Un expert à votre service



SIGNALISATION

Signalisation photoluminescente,
Consignes et registre de sécurité.
Panneaux de signalisation
normalisés, blocs autonomes
d'éclairage de sécurité, etc.

DESENFUMAGE

Portes coupe-feu, Skydômes de
déseulfumage, VMC (Ventilation
mécanique contrôlée), etc.

EXTINCTION

Extincteurs tous types, bouches
d'incendie, émulseurs, robinets
d'incendie armés, colonnes
d'incendie, etc.

PREMIERS SECOURS

Trousses premiers soins,
couvertures anti-feu, douche
portative asseptique pour
nettoyage des plaies, etc.

Pour plus d'information sur nos
services et nos produits, ou un
devis gratuit, merci de vous
rendre sur notre site:

<http://www.agence-paris-extincteurs.com>

Les bénéfices d'une protection incendie



Agpe intervient dans les immeubles d'habitation, les entreprises et les établissements recevant du public, pour vous prémunir contre les risques d'incendie. Il a été établi que, dans près de 70% des feux sur le lieu de travail, l'entreprise ferme, de manière temporaire ou définitive, entraînant des pertes financières. Les systèmes de lutte contre l'incendie d'Agpe permettent de contenir et d'éteindre des feux, et de diminuer au maximum vos pertes. Agpe réduit aussi vos coûts de primes d'assurance par la formation de vos salariés, obligatoire depuis 1976.

Vos obligations légales

- Le propriétaire doit procéder à l'entretien annuel du matériel de lutte contre l'incendie.
- Dans les immeubles de grande hauteur (IGH), le propriétaire doit installer un extincteur à chaque étage.
- Dans les immeubles d'habitation, des extincteurs doivent être fonctionnels dans les chaufferies et les parkings.
- Les consignes à respecter en cas d'incendie, les plans des sous-sols et du rez-de-chaussée sont affichés dans les halls d'entrée, près des accès aux escaliers et aux ascenseurs.
- Dans les établissements recevant du public, un extincteur doit être installé, à raison d'un appareil tous les 300 m.
- Un système de déseulfumage naturel ou mécanique est obligatoire dans une entreprise lorsque ses locaux font plus de 300 m² au plancher.
- Le Code du travail spécifie des obligations de formation du personnel par des personnes compétentes.
- Au moins un extincteur de 2 kg doit être installé dans les véhicules professionnels.

NOS SERVICES

Audit, expertise
Installation
Maintenance
Interventions d'urgence
Centre de Formations
Service de Recyclage

AGPE

4 ter rue Volta
Zone industrielle Volta
Alfortville
94140

